



Municipalité de Saint-Gilbert

Avis de promulgation

RÈGLEMENT NO. U-05-2023

RÈGLEMENT U-05-2023, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-08-2014 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE AGROFORESTIÈRE AF/B-1 À MÊME LA ZONE AGROFORESTIÈRE AF/C-1

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement U-05-2023, Règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-08-2014 afin d'agrandir la zone agroforestière Af/b-1 à même la zone agroforestière Af/c-1, conformément aux dispositions de la LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.

Toute personne qui le désire, peut consulter ledit règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal soit le mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 15h00, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0 et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 24 AOÛT 2023.

*Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière*

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement U-05-2023 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site Internet de la municipalité et dans le journal Le Gilbertain le 24 août 2023.

*Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière*